



**Ville de Lausanne**

Municipalité

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 18 mars 2021

**Résolution de M. Vincent Brayer du 11 février 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Vincent Brayer et consorts : « Offices de poste lausannois : la tactique du salami, jusqu'où ? »**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 11 février 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Vincent Brayer et consorts « Offices de poste lausannois : la tactique du salami, jusqu'où ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur : « Le Conseil communal soutient la Municipalité dans ses oppositions aux fermetures d'offices de poste qui nuisent à l'équilibre des quartiers de Lausanne et souhaite qu'elle agisse, notamment dans le cadre de l'Union des villes suisses (UVS), en faveur d'un arrêt du démantèlement du réseau des offices sur le plan national ».

Depuis 2017, La Poste a communiqué à une multitude de communes, dont la nôtre, une liste des offices de poste menacés de fermeture ou de reconversion. Depuis cette date, La Poste a transformé, à travers toute la Suisse, un nombre important d'offices postaux en agences postales confiées à des tiers, en a remplacé d'autres par des automates ou des points de dépôt/retrait ou encore en a fermé sans autre alternative pour les usagers que de se déplacer ailleurs. Depuis plus de trois ans, la quasi-totalité des collectivités publiques se sont prononcées contre les dessins de La Poste, le plus souvent sans succès.

A Lausanne, les offices déjà transformés en agences postales, malgré l'opposition de la population et de la Municipalité, sont au nombre de neuf : Sévelin, Bourdonnette, Bellevaux, Vers-chez-les-Blanc, St-Paul, Ouchy, Grangette, Montchoisi et Vennes.

Ceux qui sont toujours menacés sont les offices de Gare, Bergières, Tribunal Fédéral et CHUV. Ils pourraient être transformés en agences postales ou remplacés par des automates. Ainsi, l'addition des neuf offices postaux déjà transformés et des quatre offices menacés fait un total de 13 offices postaux, représentant 65% des 20 offices historiques.

Suite à plusieurs entretiens, dont le dernier en date du 3 décembre 2020, avec la direction de La Poste, le syndic soussigné s'est opposé fermement à toutes les fermetures, transformations en agences postales ou remplacement par des automates envisagés par La Poste.

Chaque fois que La Poste a fait connaître à la Municipalité sa volonté de transformer un office de poste en agence postale, la Municipalité a formulé, par écrit, son opposition en demandant un nouvel examen

au sens de l'ordonnance sur la poste (OPO) de la décision envisagée, en invoquant les arguments suivants :

- la fermeture des offices postaux affaiblit le service public, notion à laquelle la Municipalité, le Conseil communal ainsi qu'un très grand nombre de Lausannois-es sont particulièrement attachés ;
- les offices postaux, outre les prestations directes qu'ils fournissent, constituent un réseau de proximité précieux pour les habitant·e·s. Leurs disparitions contribuent à éloigner les prestations, à réduire le service public et l'animation au sein des quartiers d'habitation ;
- les catégories de personnes les plus touchées par cette évolution sont malheureusement les parties les plus faibles de notre société, en particulier les personnes âgées ou celles à mobilité réduite pour lesquelles la fracture numérique est trop souvent une réalité ;
- la reconversion d'office en partenariat avec un commerce voisin permet certes d'assurer les prestations de base, mais pas l'ensemble du panel d'offres de La Poste. Par ailleurs, les personnes appelées à fournir les prestations postales dans des commerces sont au bénéfice de conditions de travail moins favorables que les collaboratrices et collaborateurs de La Poste induisant ainsi une précarisation croissante des collaborateurs concernés. Cette évolution revient aussi à nier la qualification et les compétences spécifiques des collaboratrices et collaborateurs de La Poste.

L'UVS défend également la qualité du maillage des offices ou des agences postales en milieux urbains et revendique une redéfinition des critères d'accessibilité qui prennent mieux en compte les besoins de la population et de l'économie des zones urbaines. Sous la pression de l'UVS notamment, La Poste doit garantir au moins un point d'accès aux services postaux desservi pour 15'000 habitant·e·s ou employé·e·s, ce qui est le cas à Lausanne étant donné que les offices, les agences et les automates sont pris en compte dans le calcul.

Au niveau cantonal, il faut également mentionner que le Département de l'économie, de l'innovation et du sport rencontre annuellement la direction de La Poste afin de défendre le réseau vaudois. Il apparait que sur 507 points d'accès vaudois, il n'y a plus que 90 offices postaux classiques sur notre canton. Le reste des accès est composé de 88 filiales en partenariat, 49 points de dépôt et de retrait, six points dévolus à la clientèle commerciale et 14 automates. Pour les 260 communes vaudoises les plus petites, les habitant·e·s annoncent leurs besoins aux factrices et facteurs qui l'intègrent alors dans une prochaine tournée.

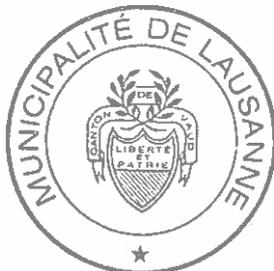
Ainsi, si la Municipalité ne cautionne d'aucune manière les évolutions de la stratégie de la direction de La Poste ou les alternatives proposées, il faut bien admettre que le succès n'est que trop rarement au rendez-vous que ce soit par une mobilisation locale, associative ou institutionnelle et que l'inflexibilité de la direction de La Poste est totale.

Compte tenu de ces éléments, la Municipalité de Lausanne estime agir dans le sens demandé par la résolution, affirme sa volonté de s'opposer à tous les projets de fermeture ou de transformation d'offices postaux à Lausanne et continuera à plaider en faveur de cette vision au sein de l'UVS comme dans d'autres instances utiles à la cause.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

